



Suite à une erreur matérielle, des lettres de relance ont été envoyées à tort par la Direction départementale des Finances publiques.

Elles concernent les FACTURES D'EAU du GRAND BELFORT du mois de NOVEMBRE 2019.

Il est demandé aux usagers de ne pas tenir compte de cette lettre de relance, la date limite de paiement de ces factures étant fixée au 13/01/2020.

La DDFiP présente ses excuses pour le désagrément occasionné.